



NUMÉRO SPECIAL: EMPLOI EN ALPAGE

Printemps 2025

Convention collective agricole nationale

Une convention collective nationale pour l'ensemble des entreprises et des salariés de la production agricole est entrée en vigueur au 1er avril 2021. Elle met notamment en place une nouvelle grille nationale de salaires minima basée sur une classification générique des compétences et responsabilités attendues par le poste de salarié agricole.

→ Retrouvez [la convention collective en cliquant ici](#).

→ Vous pouvez calculer ces niveaux de rémunération via l'outil suivant : <https://convention-agricole.fr/#/outils>

En 2023 un accord collectif concernant les salariés agricoles de Savoie et de Haute Savoie complète la convention collective nationale. [Retrouvez ce document en cliquant ici](#).



N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant la définition du salaire minimum concernant l'emploi que vous proposez.

Pour information, le montant brut horaire du SMIC a été revalorisé à **11,88€ en novembre 2024**.

BOURSE DE L'EMPLOI DES BERGERS

Bourse de l'emploi des bergers : une plateforme pour mettre en relation alpagistes employeurs et bergers salariés



Cette plateforme permet de regrouper les annonces d'offres et demandes d'emploi en alpage, à l'échelle des Alpes francophones et du Massif Central.

Intégration des Pyrénées !

En 2024, les services pastoraux de l'Aude, des Pyrénées Orientales, de l'Ariège, de Haute Garonne, des Hautes Pyrénées ont rejoint la plateforme.

En 2025 nous projetons d'intégrer à la plateforme d'autres services pastoraux du centre de la France (Limousin, Cévennes...).

→ RDV dès à présent sur www.emploi-bergers.org/ pour consulter et déposer les offres et recherches d'emploi.

→ Vous pouvez aussi passer votre annonce en **contactant directement la SEA 73** au 06 67 03 00 84.



POEI et PMSMP : des outils mis en place par France Travail

• Préparation opérationnelle à l'emploi individuel (POEI) :

La POEI a pour objectif d'accompagner financièrement la formation des salariés afin de les faire monter en compétences lors de l'embauche dans un nouvel environnement professionnel ou dans une nouvelle entreprise.

C'est une aide financière pour les employeurs qui souhaitent que leur futur salarié participe à des temps de formation, préalable à l'embauche, avec un C.D.I. ou C.D.D. d'une durée minimale de 4 mois pour les contrats saisonniers.

La POEI s'adresse :

- * Aux demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, ayant reçu une proposition d'emploi avec un contrat de 4 mois minimum requérant une formation en interne ou en externe pour adapter ses compétences.
- * aux employeurs du secteur privé ou du secteur public qui ont déposé une offre d'emploi ou exprimé leurs besoins auprès de France Travail.

L'employeur bénéficie d'une aide à la formation étudiée et validée par France Travail.

La préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) dure 450 heures maximum. La formation peut se dérouler à temps plein ou temps partiel dans l'entreprise ou par un organisme de formation ou les deux.

[Plus d'informations sur la POEI en cliquant ici.](#)

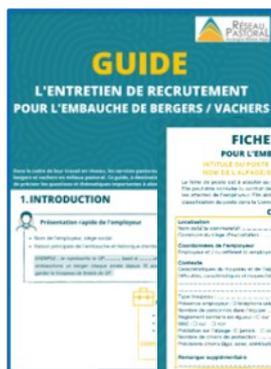
• Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) :

La période de mise en situation en milieu professionnel permet à une personne d'effectuer un stage d'un jour à un mois, en entreprise, pour découvrir un nouvel environnement professionnel. Ce stage est conventionné entre France Travail, l'entreprise d'accueil et le stagiaire.

La PMSMP s'adresse notamment aux demandeurs d'emploi, inscrits ou non auprès de France Travail ; aux jeunes en demande d'insertion suivi par les missions locales ; aux personnes en activité, engagées dans une démarche d'insertion ou de réorientation professionnelle

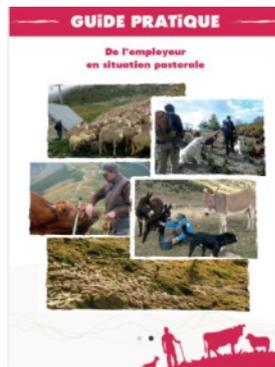
[Plus d'informations sur la PMSMP en cliquant ici.](#)

Des documents à votre disposition sur notre site internet



Le réseau des services pastoraux (AURA et à l'échelle du massif des Alpes) a réalisé plusieurs documents à destination des employeurs de bergers salariés : guide de l'employeur, un modèle de fiche de poste et une trame d'entretien pour la réalisation d'entretien de recrutement.

→ Ces documents sont en ligne sur notre site internet www.echoalp.com [en cliquant ici.](#)



Retrouvez nous sur notre site internet

www.echoalp.com et sur Facebook : [SEA de Savoie](#)

